

# MAIRIE DE DOURIEZ

Lors du vote du compte administratif			
Nombre de membres en exercice			10
Nombre de membres présents			8
Nombre de suffrages exprimés			7
Votes	Contre	<input type="checkbox"/>	Pour <input checked="" type="checkbox"/>

## Délibération sur le compte administratif, sur le compte de gestion et sur l'affectation des résultats.

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats			
Nombre de membres en exercice			10
Nombre de membres présents			8
Nombre de suffrages exprimés			8
Votes	Contre	<input type="checkbox"/>	Pour <input checked="" type="checkbox"/>

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence (1) de M<sup>r</sup> PAVLAER Karl, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par M<sup>r</sup> BRAUVO Henri, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		222 732.95
Part affectée à l'investissement		
Opérations de l'exercice	215 986.14	269 803.09
Totaux	215 986.14	492 536.04
Résultat de clôture		276 549.90

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
	68 896.06	
		92 450.06
	199 674.06	98 852.66
	268 570.12	191 302.72
	77 267.40	

	ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
	68 896.06	222 732.95
		92 450.06
	415 660.20	368 655.75
	484 556.26	683 838.76
		199 282.50

Besoin de financement	77 267.40
Excédent de financement	
Restes à réaliser DEPENSES	10 553.20
Restes à réaliser RECETTES	8 606.47
Besoin total de financement	79 214.13
Excédent total de financement	

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bien d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros.

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

79 214.13      au compte 1068 (recette d'investissement)

197 335.77      au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

Notul France Informatique - 59310 MOURCHIN